

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 31 MAI 1999

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 12

MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents : MM. WITTMER, ATZENHOFFER, GOETZ, RUSTENHOLZ,
Mme CABIROL (excusée)

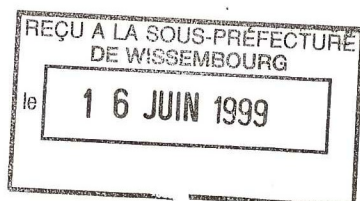
DEL. N° 99 /1999

OBJET : MARCHÉ « LIGNE DE MOBILIER » POUR LE SITE DU FLECKENSTEIN

- VU la délibération du Bureau du 21 décembre 1998 décidant le lancement d'un appel à idées par appel à concurrence sur références pour la création d'une ligne de mobilier spécifique au site du Fleckenstein ;
- VU l'avis favorable de la Commission d'ouverture des plis réunie le 14 avril 1999
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- . d'attribuer le marché de conception de la ligne de mobilier Fleckenstein aux Ateliers GRELEG pour un montant forfaitaire de 40 000 F H. T.***
- . d'attribuer une indemnité forfaitaire de 10 000 F H. T. à Nathalie LARCHÉ***
- . d'attribuer une indemnité forfaitaire de 5 000 F H. T. à FREY-GOBIN***
- . d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 08 juin 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bernard LOGEL".